

L'établissement de la durée de vie d'une denrée alimentaire est de la **responsabilité de son fabricant**. La détermination de cette durée de vie mais aussi sa maîtrise sont donc très importantes.

Pour y aboutir, les entreprises disposent de différents outils (tests de vieillissement, microbiologie prévisionnelle, etc.) et doivent tenir à jour des éléments de preuve pour les services de contrôle ou les auditeurs de référentiels privés.

Le RMT (Réseau Mixte Technologique labellisé par le ministère de l'agriculture) QUALIMA se consacre à ces outils et à leur articulation afin de :

- valider des mesures de maîtrise de la qualité et de la sécurité microbiologiques des aliments ;
- valider des procédés en tenant compte de leur impact sur la physiologie bactérienne ;
- optimiser des plans de vérification et de surveillance.

Dans ce cadre, le RMT a élaboré, avec la DGAL, une **malette pédagogique** qui vise à former les inspecteurs et les opérateurs aux outils de détermination et aux moyens de vérification de la durée de vie microbiologique des aliments.

#### Objectifs :

- Connaître les outils de détermination de la durée de vie microbiologique des aliments
- Savoir les choisir et les mettre en oeuvre

Intervenante : Catherine Denis d'ACTALIA, co-animatrice du RMT QUALIMA.

Public : assistants et responsables qualité

Pré-requis : Connaissances HACCP.

## PROGRAMME

8 h 30	Accueil
8 h 45	Contexte Réglementaire Caractérisation Produits - <i>Focus mesures d'aw et de pH</i> Test de vieillissement Autocontrôles
Déjeuner	
13 h 30	Test de croissance Microbiologie Prévisionnelle Comment articuler ces outils ?
16 h 30	Bilan - <i>Questions / Réponses</i> - <i>Questionnaire d'évaluation</i>

## MODALITES

Documents : Le support de formation sera remis à chaque stagiaire sous format papier. Une attestation de présence sera également remise.

Orientation pédagogique : alternance de théorie et de mise en pratique via des études de cas

Evaluation : formation ne donnant pas lieu à évaluation formalisée. Questionnaire d'évaluation de satisfaction en fin de stage.

Réf : 17F11B

## Formation Inter-entreprises DUREE DE VIE MICROBIOLOGIQUE DES ALIMENTS : OUTILS DE DETERMINATION ET DE VERIFICATION

Mardi 14 Novembre 2017

#### Lieu



ZI Est – Rue Jacquart  
62217 TILLOY LES MOFFLAINES

TARIF (\*) : 450 € HT  
250 € HT pour les adhérents  
(\* ) Déjeuner compris

Nombre de places limité, Formation réservée en priorité aux membres de la plateforme d'audits croisés de l'ADRIANOR

#### Inscription à l'Adresse ci-dessous :

Contact : Véronique LARDIER  
ADRIANOR

ZI Est - Rue Jacquart  
62217 TILLOY LES MOFFLAINES

v.lardier@adrianor.com

Tél. : 03 21 24 81 03 - Fax : 03 21 48 10 94

[www.adrianor.com](http://www.adrianor.com)

N° Existence : 31620054162  
N° TVA : FR 35212040600025  
Formation : 17F11B  
**A Retourner par courrier à :**  
**Ou par Fax au : 03 21 48 10 94**  
**Ou [v.lardier@adrianor.com](mailto:v.lardier@adrianor.com)**

**ADRIANOR**  
**Rue Jacquart – ZI Est**  
**62217 TILLOY LES MOFFLAINES**

## Formation Inter-entreprises :

**Durée de vie microbiologique des aliments : outils de détermination et de vérification**  
**Le 14 Novembre 2017**

### **PARTICIPANT**

Mme  M. Nom : ..... Prénom : .....  
Fonction : ..... Email : .....  
Responsable hiérarchique :  Mme  M. Nom : ..... Prénom : .....  
Fonction : ..... Email : .....  
Responsable de formation :  Mme  M. Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : .....  
Email : .....  
Personnes chargée de suivre le dossier (si différente) :  
 Mme  M. Nom : ..... Prénom : .....  
Fonction : ..... Email : .....

### **ENTREPRISE**

Raison sociale : ..... Activité ..... Effectif .....  
Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... Fax : .....  
Code T.V.A. Européen ..... N° SIRET : ..... Code NAF : .....

### **REGLEMENT ET DOCUMENTS LEGAUX**

- Les frais sont pris en charge par votre société :
- Ci-joint un chèque de ..... € TTC (TVA 20%) à l'ordre de « ADRIANOR »,
  - Règlement à réception de facture

Ces frais correspondent aux frais d'animation, d'enseignement, de documentation et au repas du midi.  
L'hébergement et la réservation sont à vos soins.

- Le règlement sera effectué par votre fonds de financement :
- Organisme : .....  
Adresse : ..... Code Postal : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... Fax : ..... Votre n° d'adhérent : .....  
Date d'envoi de la prise en charge : ..... n° de dossier

Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur vous est adressée en 2 exemplaires. Un est à nous retourner signé et revêtu du cachet de l'entreprise avant la formation.

La facture est adressée à l'issue du stage accompagnée de l'attestation de présence et du programme de stage.

### **CONDITIONS DE VENTE**

La signature de ce bulletin implique l'acceptation des conditions de vente suivantes :

Toute inscription annulée dans les six jours ouvrés précédant le début du stage donnera lieu à une facturation totale du stage.

L'ADRIANOR se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation si l'effectif n'est pas suffisant au plus tard une semaine avant le début de la formation.

Fait à ..... le .....  
Signature  
et cachet

Je recevrai dans les meilleurs délais la confirmation de cette inscription.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6/1/78 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

### **Avant l'inscription**

Inscrivez-vous le plus tôt possible, et dans l'idéal au minimum un mois avant le stage pour une meilleure organisation.

### **Modalités d'inscription**

1. Complétez le bulletin d'inscription ou établissez un bon de commande, en reprenant les rubriques du bulletin d'inscription le cas échéant.
2. Retournez-le :
  - a. Par mail à [v.lardier@adrianor.com](mailto:v.lardier@adrianor.com)
  - b. Par fax au 03.21.48.10.94
  - c. Par courrier à ADRIANOR – Rue Jacquart – ZI Est – 62 217 Tilloy Les Mofflaines
3. Dès réception de votre bulletin, nous enregistrons votre inscription et en accusons réception par mail. Veillez à bien renseigner vos coordonnées.
4. Environ 2 semaines avant la formation nous vous adressons :
  - a. La convention de formation
  - b. Une convocation nominative par participant
  - c. L'adresse du lieu de formation (avec le plan d'accès et une liste d'hôtels pour vous loger si nécessaire)
  - d. Le programme détaillé et les horaires

### **Tarifs**

Nos prix catalogue sont à majorer de la TVA au taux en vigueur à la date de facturation, ils englobent les frais d'animation, les déjeuners, les pauses et les documents pédagogiques.

### **Paiement**

Dès l'inscription, ou à réception de facture à l'issue de la formation,

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'ADRIANOR
- Par virement bancaire

Mentionnez clairement votre adresse de facturation en précisant celle de votre OPCA ou FAF le cas échéant.

La demande de prise en charge auprès de votre organisme payeur doit être faite avant le début de l'action de formation. La notification de prise en charge de l'organisme payeur sera remise à l'ADRIANOR au plus tard le 1<sup>er</sup> jour de la formation. ADRIANOR est un organisme de formation professionnelle agréé sous le n° d'existence 31620054162.

### **Document légaux**

Nous vous adressons :

- A la confirmation du stage, une convention de formation professionnelle continue, établie selon les textes en vigueur. Un exemplaire est à nous retourner signé, revêtu du cachet de votre entreprise, avant le début du stage.
- A l'issue de la formation, joints à la facture, un programme et l'attestation de présence nominative.

### **Annulation du fait du client**

- Modification :  
Vous pouvez, à tout moment, remplacer un stagiaire par un autre.
- Annulation tardive :  
Pour toute inscription annulée dans les 10 jours ouvrés précédents le début du stage, il vous sera facturé 10% du prix total du stage. Pour toute inscription annulée dans les 5 jours ouvrés précédents le début du stage, il vous sera facturé 50% du prix total du stage.
- Annulation ou abandon en cours de stage :  
Facturation intégrale.  
Une annulation n'est effective que lorsqu'elle a été confirmée par mail ou par courrier.

### **Annulation ou modification du fait de l'ADRIANOR**

L'ADRIANOR se réserve le droit de remplacer un intervenant par un autre de compétences équivalentes sans que le contenu de la formation n'en soit altéré.

L'ADRIANOR se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session au plus tard une semaine avant la date du stage, si le nombre de stagiaires ne permet pas de réaliser la formation dans les conditions optimales sur le plan pédagogique.

Dans ce cas, l'ADRIANOR procède au remboursement du droit d'inscription dans les meilleurs délais. Toute indemnisation allant au-delà de ce remboursement sera exclue.

L'ADRIANOR se réserve la possibilité de modifier le planning prévisionnel établi au catalogue et s'engage à tenir informé le client de toute modification attachée à une session : date, lieu, prix, durée du stage.

Une mise à jour du catalogue est réalisée sur notre site internet [www.adrianor.com](http://www.adrianor.com)

### **Supports pédagogiques**

Les supports pédagogiques remis lors des formations sont couverts par le droit d'auteur. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation, dans un but commercial ou